

217C2089
FR0011289040-FS0871

7 septembre 2017

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">SQLI (Euronext Paris)</p>
--

Par courrier reçu le 6 septembre 2017, complété par un courrier reçu le 7 septembre 2017, la société anonyme Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse :

- à titre de régularisation, le 23 juin 2017, le seuil de 5% des droits de vote de la société SQLI et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 207 786 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 5,33% du capital et 4,51% des droits de vote de cette société¹ ; et
- le 6 septembre 2017, le seuil de 5% du capital de la société SQLI et détenir, pour le compte desdits fonds, 189 666 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 4,86% du capital et 4,11% des droits de vote de cette société¹.

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions SQLI sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 3 899 134 actions représentant 4 611 487 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-13 du règlement général.